

Groupement Intérêt Professionnel en Soins Infirmiers

Nice, le 8 avril 2005



ANFIIDE

Jean-Jacques SCHARFF
Président Délégué
17 rue Assalit
06000 NICE

Association Française
des
Directeurs des Soins

AFDS



ANPDE



CEEIADE



CEFIEC



GERACFAS



UNAIBODE



UNASIIF

Monsieur Philippe DOUSTE-BLAZY
Ministre des Solidarités, de la Santé
et de la Famille
8 avenue de Ségur
75350 PARIS 07 SP

Obj. : Autorisation
d'exercer des
aides opératoires

Monsieur le Ministre,

Nous avons été très surpris, mes collègues et moi-même, d'apprendre que l'autorisation d'exercer pour les aides opératoires non formés, était prolongée. Cette autorisation de régularisation d'exercice pour des bénévoles de bloc opératoire n'était possible qu'une seule et unique fois, d'après les assurances que nous avons reçues.

L'association que je préside désapprouve profondément cette prolongation.

Bien qu'elle ne concerne, en principe, que le secteur privé et que le secteur public soit soumis au décret fixant les règles de qualification pour les personnels de blocs opératoires, nous savons bien, par expérience, que dans bon nombre de blocs, l'aide opératoire à l'hôpital est apportée par ces bénévoles non qualifiés comme certains délégués médicaux de fournisseurs de matériels, par exemple.

Ces pratiques vont à l'encontre de la recherche de qualité engagée depuis plusieurs années avec l'accréditation.

Il nous paraît, par ailleurs, que ces pratiques vont à l'encontre des droits de la personne et autorisent l'exercice illégal des soins puisque l'atteinte à l'intégrité de la personne, à visée thérapeutique, n'est autorisée qu'aux seuls médecins qui peuvent la déléguer aux paramédicaux dont la compétence est reconnue par un diplôme.

Nous vous remercions de rassurer par votre réponse ceux qui se sont formés à ce travail et dont la compétence assure aux malades la sécurité qui nous tient tous à cœur.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre très respectueuse considération.

Pour le GIPSI, le Président Délégué

Jean-Jacques SCHARFF

Copie à Monsieur Jean CASTEX, Directeur de la DHOS,
Monsieur Didier HOUSSIN, Directeur de la DGS
Mesdames Danielle TOUPILLER et Marie-Claude MAREL, DHOS

6 rue Jean Jaurès – 94190 VILLENEUVE ST GEORGES

Tél. : 01 43 89 53 08 – Fax : 01 43 82 67 20 – contact@gipsi.org - <http://www.gipsi.org>

Association loi 1901 enregistrée sous le numéro 09410133389, Préfecture du Val de Marne